

# ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE

**information**  
**périodique**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

*Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'OPC.*

Information Périodique au 30.06.2023

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 / 1° du I de l'article L.214-24-55 du code monétaire et financier		61 354 161,33
b) Avoirs bancaires		5 875 614,21
c) Autres actifs détenus par l'OPC		33 602,35
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		<b>67 263 377,89</b>
e) Passif		-587 128,42
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net OPC)		<b>66 676 249,47</b>

## Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	Devise parts ou actions	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
PART D / FR0013193745	6 765,33	EUR	84,04
PART G / FR0014003CI7	42 275,849	EUR	92,36
PART I / FR0013193752	6 988,074	EUR	937,43
PART A / FR0013193679	579 108,745	EUR	96,09

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.	92,02	91,21
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	-	-

## Répartition des actifs par devise

Devises (10 principales devises)	Montant En devise de comptabilité de l'OPC	Pourcentage	
	EUR	Actif net	Total des actifs
EUR	61 354 161,33	92,02	91,21
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Autres devises	-	-	-
<b>Total</b>	<b>61 354 161,33</b>	<b>92,02</b>	<b>91,21</b>

## Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

Pays (10 principaux pays)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
France	35,91	35,58
Pays-Bas	12,25	12,15
Allemagne	11,32	11,22
Italie	8,54	8,46
Espagne	5,17	5,13
Suède	4,76	4,72
Luxembourg	3,59	3,56
Belgique	1,83	1,82
Norvège	1,69	1,67
Royaume-Uni	1,52	1,51
Autres pays	5,44	5,39
<b>Total</b>	<b>92,02</b>	<b>91,21</b>

## Répartition des actifs par secteur économique

Secteur économique (10 principaux secteurs)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Services financiers diversifiés	23,58	23,39
Banques	13,29	13,18
Services de télécommunications	6,66	6,61
Composants électriques	4,20	4,16
Détaillants et grossistes d'alimentation	3,52	3,48
Services d'élimination des déchets	3,32	3,29
Services de traitement des transactions	2,76	2,74
Conteneurs et emballages	2,73	2,71
Services aux consommateurs : divers	2,35	2,33
Fournisseurs industriels	2,05	2,03
Autres secteurs	27,56	27,29
<b>Total</b>	<b>92,02</b>	<b>91,21</b>

## Ventilation des autres actifs par nature

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :	-	-
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- OPCVM nourriciers	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-
- Autres	-	-
AUTRE NATURE D'ACTIFS :	-	-
- Bons de souscription	-	-
- Bons de caisse	-	-
- Billets à ordre	-	-
- Billets hypothécaires	-	-
- Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions / Remboursements
<i>Devise de comptabilité de l'OPC : EUR</i>		
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	32 202 136,11	19 230 944,92
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	-	-
<b>Total sur la période</b>	<b>32 202 136,11</b>	<b>19 230 944,92</b>

## Frais de gestion

Commission de surperformance (frais variables) : montant et % des frais sur la période	Montant	%
Catégorie de part :		
PART D / FR0013193745	-	-
PART G / FR0014003CI7	-	-
PART I / FR0013193752	-	-
PART A / FR0013193679	-	-

## Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions	Nature	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
20/03/2023	PART D / FR0013193745	EUR	Dividende sur résultat versé	2,11	-	2,11
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

### (en devise de comptabilité de l'OPC)

L'Opc n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.